

Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Madame Fatou Bensouda, en amont de la visite de représentants du Bureau en Israël et en Palestine du 5 au 10 Octobre 2016

Dans le cadre des efforts déployés pour mieux faire connaître les activités du Bureau du Procureur (le « Bureau ») de la Cour pénale internationale (la « CPI »), une délégation du Bureau se rendra en Israël et en Palestine du 5 au 10 octobre 2016.

L'objet de cette visite consiste à mener une campagne de sensibilisation et d'information destinée à mieux faire connaître l'action de la CPI, et notamment celle du Bureau, à faire tomber les préjugés qui circulent à propos de cette institution et à expliquer en quoi consiste l'examen préliminaire. Il s'agit d'une pratique courante du Bureau même dans des pays qui ne sont pas parties au Statut de Rome.

Conformément à la pratique habituelle du Bureau à ce stade de ses activités, la délégation ne recueillera pas d'éléments de preuve portant sur quelque crime présumé que ce soit, ne se rendra sur aucune scène de crime et ne procédera à aucune évaluation de l'efficacité des systèmes judiciaires respectifs pour traiter les crimes relevant de la compétence de la CPI.

La délégation se rendra à Tel Aviv, à Jérusalem et à Ramallah pour rencontrer des responsables israéliens et palestiniens aux niveaux opérationnels. Elle participera également à deux événements organisés par des établissements d'enseignement et accordera des entrevues à des chaînes de télévision et à la presse écrite en Israël et en Palestine. De plus, elle rencontrera, dans le cadre d'une visite de politesse, des responsables d'institutions onusiennes sous l'égide du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (le « Coordonnateur spécial »). Compte tenu de la durée limitée de ce voyage, la délégation ne participera à aucun événement ou réunion non prévu dans son programme.

Le Bureau tient à remercier les autorités israéliennes et palestiniennes qui ont facilité l'organisation de la visite de la délégation ainsi que le Bureau du Coordonnateur spécial pour son soutien logistique.

L'examen préliminaire de la situation en Palestine suit son cours comme tout autre examen de cette nature. Ce voyage n'est lié à aucune conclusion sur quelque question que ce soit et il ne sera fait aucune annonce à cet égard.

Dans le cadre du processus en cause, il est procédé à l'analyse d'un certain nombre de questions juridiques complexes ainsi qu'à l'examen d'une quantité importante de documents. Il s'agit d'un examen approfondi et il convient de laisser le temps et la latitude nécessaires au Bureau afin qu'il puisse mener ses activités – ce qu'il fait et a toujours fait en toute indépendance et en toute impartialité. Dans ce contexte, le Bureau a contacté les autorités israéliennes et palestiniennes et procède à l'examen de toutes les informations portant sur les crimes qui auraient été commis par toutes les parties en cause. Dans le cadre de la visite, le Bureau continuera de préserver son indépendance et de protéger l'intégrité de cette visite et du processus de l'examen préliminaire contre toute tentative de politisation.

Le Bureau ne répondra qu'au moment de la visite en question aux sollicitations des médias, qui devront être transmises à OTPNewsDesk@icc-cpi.int.

Source : Bureau du Procureur